

RÉUNION du 11 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Monsieur BADAIRE Jean-Claude		
Madame PRUNEAU Michelle		
Madame ODRY Mauricette		
Madame SIMONNEAU Catherine		
Madame THOMAS Anne-Laure		
Madame VILLATTE Murielle		
Monsieur Jean-Pierre BEDU		
Monsieur BORNE Claude		
Monsieur MONTAIGU Claude		
Monsieur DEFOSSE Marc		
Monsieur DIOT Damien		

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
07 avril 2014	07 avril 2014	Madame VILLATTE Murielle

Approbation du Compte rendu du Conseil du 7 janvier 2014.

DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS :

OFFICE DE TOURISME DE SULLY SUR LOIRE :

L'Office de Tourisme de Sully sur Loire étant une compétence de la Communauté des Communes du Sullias, le Maire Le Conseil Municipal nomme Madame **Michelle PRUNEAU** en tant que déléguée titulaire auprès du Pôle touristique.

SICTOM :

*Le Conseil Municipal nomme Madame **Mauricette ODRY** en qualité de déléguée titulaire auprès du syndicat des Ordures Ménagères. Il décide également que Monsieur **Claude BORNE** sera suppléant.*

PAYS SOLOGNE VAL SUD :

Le Conseil Municipal nomme Monsieur **Jean-Claude BADAIRE** et Madame **Anne-Laure THOMAS**, en qualité de délégués titulaires auprès du Pays Sologne Val Sud.

SICALA :

Le Conseil Municipal nomme Monsieur **Marc DEFOSSE**, en qualité de délégué titulaire et Madame **Catherine SIMONNEAU**, en qualité de déléguée suppléante, auprès du SICALA. Ce syndicat est devenu une compétence de la Communauté des Communes du Sullias.

BEUVRON-AMONT :

Le Conseil Municipal nomme Monsieur **Claude MONTAIGU** et Madame **Mauricette ODRY**, en qualité de délégués titulaires auprès du syndicat du Beuvront-Amont, et Monsieur **Jean-Pierre BEDU** en qualité de délégué suppléant.

TRANSPORTS SCOLAIRES DE GIEN :

Le Conseil Municipal nomme Mesdames **Catherine SIMONNEAU** et **Anne-Laure THOMAS**, en qualité de déléguées titulaires, auprès du Syndicat des transports scolaires de Gien.

REGROUPEMENT SCOLAIRE SAINT GONDON/SAINT FLORENT :

Le Conseil Municipal nomme Mesdames **Catherine SIMONNEAU** et **Anne-Laure THOMAS**, en qualité de déléguées titulaires, et Madame **Murielle VILLATTE** ainsi que Monsieur **Damien DIOT**, délégués suppléants, auprès du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Saint Gondon/Saint Florent.

E.P.F.L. (Etablissement Public Foncier du Loiret) :

Le Conseil Municipal nomme Monsieur **Jean-Claude BADAIRE**, en qualité de délégué titulaire et Madame **Michelle PRUNEAU**, en qualité de déléguée suppléante, auprès de l'E.P.F.L..

DESIGNATIONS DES DELEGUES AUPRES DES COMMISSIONS COMMUNALES :

COMMISSION DES TRAVAUX :

Le Conseil Municipal nomme Messieurs **Marc DEFOSSE**, **Jean-Pierre BEDU**, **Damien DIOT**, **Claude BORNE**, en qualité de délégués à la Commission des Travaux.

COMMISSION DES FINANCES :

Le Conseil Municipal nomme Messieurs **Marc DEFOSSE**, **Jean-Pierre BEDU**, **Damien DIOT**, **Claude BORNE**, en qualité de délégués à la Commission des Finances.

COMMISSION COMMUNICATION :

Le Conseil Municipal nomme Mesdames **Murielle VILLATTE**, **Anne-Laure THOMAS**, Messieurs **Claude MONTAIGU**, **Claude BORNE** et **François SAPEDE**, en qualité de délégués à la Commission Communication.

COMMISSION FETES ET CEREMONIES :

Le Conseil Municipal nomme Mesdames **Murielle VILLATTE**, **Catherine SIMONNEAU**, Messieurs **Claude MONTAIGU**, et **Damien DIOT**, en qualité de délégués à la Commission Fêtes et Cérémonies.

DELEGUE DU PREFET :

Monsieur **Jean-Claude BADAIRE** est de droit délégué auprès du Préfet du Loiret.

CONSEILLERS COMMUNATAIRES :

En application des articles L.5211-1 à L.5211-58 et L.5214-1 à L.5214-29 du Code général des collectivités territoriales, il a été créé en date du 12 septembre 2012, une communauté de communes entre les communes de : Cerdon du Loiret, Guilly, Isdes, Lion-en-Sullias, Neuvy-en-Sullias, Saint Aignan le Jaillard, St Florent le Jeune, St Père-sur-Loire, Sully-sur-Loire, Viglain, Villemurlin.

Article 2 – Sièges

- Le siège de la communauté est fixé à **la Mairie de Sully-sur-Loire**.

Article 3 – Durée

- La communauté de communes est instituée pour une durée illimitée.
- **La communauté de communes est administrée par un organe délibérant, dénommé "Conseil de communauté"** composé de délégués des communes membres, selon la répartition suivante :
 - commune de **moins de 5 000 habitants** : 2 sièges
 - commune de **plus de 5000 habitants** : 4 sièges

Cette répartition tient compte de chaque recensement total ou partiel. La population prise en compte pour fixer la répartition des sièges est la population municipale de chaque commune. Ainsi, le réajustement du nombre de sièges attribués à chaque commune intervient lors du renouvellement général du conseil de communauté.

Chaque délégué titulaire aura 1 suppléant.

- Chaque délégué suppléant disposera d'une voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire qu'il supplée.

Nomination du délégué titulaire : Monsieur **Jean-Claude BADAIRE**, Maire

Nomination du délégué titulaire : Madame **Michelle PRUNEAU**, 1^{ère} Adjointe

DELEGUE CNAS (Comité d'Action Social) :

A l'unanimité de ses membres présents le Conseil Municipal désigne Madame **Mauricette ODDRY** en qualité de déléguée élue pour le CNAS. En ce qui concerne les agents, c'est Madame **Claudine LECAS** qui est désignée comme déléguée agent.

DELEGUE CORRESPONDANT DEFENSE :

A l'unanimité de ses membres présents le Conseil Municipal désigne Madame **Michelle PRUNEAU** en qualité de correspondante défense.

DELEGATION A LA 1ere ADJOINTE :

Madame Michelle PRUNEAU première Adjointe, est déléguée en cas d'absence du Maire :

- Pour les signatures relatives au traitement des dossiers concernant l'Urbanisme.
- Toutes signatures pour l'ordonnancement des dépenses, l'émission des mandats et l'émission des titres de recettes.
- Pour les signatures relatives aux différentes pièces de marchés, travaux, fournitures, contrats conventions et arrêtés.
- Pour les signatures dans le cadre de l'état Civil (naissances, reconnaissances, mariages, décès, mentions en marge).
- Enfin signer toutes correspondances et certifications conformes.

DELEGATION A LA 2ème ADJOINTE :

Madame Mauricette ODDRY deuxième Adjointe, est déléguée en cas d'absence du Maire :

- Pour les signatures relatives au traitement des dossiers concernant l'Urbanisme.
- Toutes signatures pour l'ordonnancement des dépenses, l'émission des mandats et l'émission des titres de recettes.
- Pour les signatures relatives aux différentes pièces de marchés, travaux, fournitures, contrats conventions et arrêtés.
- Pour les signatures dans le cadre de l'état Civil (naissances, reconnaissances, mariages, décès, mentions en marge).

Enfin signer toutes correspondances et certifications conformes

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe l'indemnité de fonction du Maire, Monsieur Jean-Claude BADAIRE, selon le barème suivant : 17 % de l'indice brut 1015 soit un montant brut de 646.25 Euros par mois.

Il décide également de fixer les indemnités du 1^{er} Adjoint Madame Michelle PRUNEAU ainsi que celle du 2^{ème} Adjoint Madame Mauricette ODRY.

- Indemnités fixées sur une base brute de 3801.47 X 6.6 % soit un montant de 250.90 Euros brut par mois et par Adjoint

Ces décisions prennent effet à compter du 29 mars 2014.

ETUDES DE DIFFERENTS DEVIS :

➤ DEVIS COMPLEMENTAIRE TRAVAUX SALLE DU 1^{er} ETAGE DE LA MAIRIE :

Afin de terminer les travaux engagés dans la salle de la Mairie, un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise 2M Aménagements, relatif à la pose d'un plafond suspendu, et à l'habillage des murs abîmés. Ce devis s'élève à 3 460,82 € TTC.

Deux entreprises de peinture ont été contactées afin de procéder aux travaux de peinture et pose d'un sol plastic. Ces 2 entreprises sont : Francis SALGADO, de Lion en Sullias, et l'Enteprise JACQUET de Saint Père sur Loire.

Les devis s'élèvent à : ↵

Entreprise SALGADO : 2 513,70 € TTC

Entreprise JACQUET : 3 399,22 € TTC

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil décide de retenir le devis de l'entreprise 2M Aménagement, et celui de l'entreprise SALGADO. Il charge Monsieur le Maire :

- De solliciter une subvention au meilleur taux, dans le cadre de l'aide à l'aménagement et construction de Mairies, Hôtels communautaires de locaux techniques et d'Ateliers Municipaux.
- De demander une autorisation de préfinancement.

Et l'autorise à signer toutes pièces afférentes à ces opérations.

➤ INSTALLATION D'UN AMPLIFICATEUR WIFI A LA MAIRIE :

La société ESC MEDIA, de Briare, prestataire informatique pour les appareils de la Mairie a envoyé un devis relatif à l'installation d'un amplificateur WIFI à la Mairie. Le devis s'élève à **70,00 € TTC**. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, accepte ce devis, et charge Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES :

a) **PRESENCE DE FER EN QUANTITE ANORMALE DANS L'EAU COMMUNALE.**

L'ARS (Agence Régionale de Santé) nous a signalé une présence excessive de fer dans l'eau en sortie de château d'eau. La société la Lyonnaise des Eaux, ainsi que la DDT du Loiret sous couvert de Monsieur CHAUX, ont été contactés et nous ont conseillé de prévoir une étude de la station de déférisation, ainsi que de la station de traitement. Monsieur le Maire ayant pris note informe le Conseil que des sociétés spécialisées dans ces prestations seront contactées rapidement.

b) **PRODUITS PHYTOSANITAIRES :**

Suite à la nouvelle réglementation sur l'emploi des produits phytosanitaires, il est impératif de détruire les anciens bidons de produits. La société SUPLISSON de Coullons, a été contactée afin de procéder à cette opération. Le coût s'élève à 4 € HT le kilo.

c) **VENTE DES CHEMINS COMMUNAUX :**

A la demande de certains propriétaires qui souhaitent sécuriser leurs propriétés, les chemins ruraux, CR13, CR8 et CR17 ne desservant que les dites propriétés, et n'ayant plus d'affectation à usage public, la Commune avait répondu favorablement à ces demandes. Il s'agit de « La Cossonnière », « Laizeau » et « Les Baillis ». L'enquête publique menée par Monsieur Marc FORTON ayant été approuvée, et afin de concrétiser ces opérations, il est nécessaire de notifier les prix de vente de ces biens, à savoir :

Le chemin de la Cossonnière sera vendu au Groupement Forestier de la Presle pour la somme de **50 100,00€**,

Le chemin des Baillis sera vendu à la SCA DES BAILLIS pour un montant de **20 000,00 €**

Et le chemin de Laizeau sera vendu au prix de **2,25 € le mètre linéaire, soit 3 912,75 €**.

Le Conseil accepte ces montants et charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes à ces opérations.

Le groupement Forestier de la Presle avait toutefois notifié vouloir donner une parcelle de terre à la Commune de Saint Florent le Jeune. Cette parcelle ne peut être cédée, elle sera par conséquent vendue au prix de 100,00 €. Les frais notariés afférents à l'élaboration de cet acte, de vente seront à la charge de la Commune de Saint Florent le Jeune.

CARRÉ ROUGE :

Madame Michelle PRUNEAU, en charge du dossier « Carré Rouge » de la Croix Rouge Française informe le Conseil que cette prestation ne sera plus assurée. En effet seulement 2 personnes sont venues aux permanences.

RENCONTRE DES SAINT FLORENT DE France 2014 :

Madame **Michelle PRUNEAU** explique aux membres du Conseil, que la rencontre des Saint Florent de France revient cette année à Saint Florent le Jeune. Après concertation, 7 membres du Conseil se disent favorable à cette manifestation, pour cette année, mais charge Monsieur le Maire de signifier lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le dimanche 29 juin 2014, aux autres représentants des Saint Florent que la Commune ne souhaitait plus participer à ces manifestations. Toutefois si une association communale désire prendre cette compétence, les rencontres pourront continuer d'avoir lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

BADAIRE Jean-Claude Maire	THOMAS Anne-Laure Conseillère	MONTAIGU Claude Conseiller	BORNE Claude Conseiller
PRUNEAU Michelle 1ière Adjointe	DIOT Damien Conseiller	SIMONNEAU Catherine Conseillère	VILLATTE Murielle Conseillère
ODRY Maricette 2ième Adjointe	DEFOSSE Marc Conseillère	BEDU Jean-Pierre Conseiller	